Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260304-2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 27/02/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN Christian, M. PERRIER Jacques, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUZE Julie, Mme LAMI Katia, ~~Mme HORVAIS Elodie~~, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, M. PARAGE Antoine, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée,~~ ~~M. CAILLERE~~ ~~Joël~~, M. BLANDEAU Marc-Antoine

Absents excusés : Mme HORVAIS Elodie, Mme SALIOU Dorothée, M. CAILLERE Joël

Procurations : Mme HORVAIS Elodie à Mme VINGERT Isabelle, Mme SALIOU Dorothée à M. SMATI Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme VINGERT Isabelle

2026.06 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. le Maire expose,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

M. le Maire propose de maintenir les taux pour l'année 2026 et de les fixer comme suit :
TAXE FONCIERE (bâti) : 34.01%
TAXE FONCIERE (non bâti) : 36.39%
TAXE HABITATION : 13.96%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

VALIDER la proposition ci-dessus pour l'année 2026 ;

CHARGER M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

TRANSMETTRE l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la Direction Générale des Finances Publiques (DRFIP) accompagné d'une copie de la présente décision ;

AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Pour extrait conforme, le 4 mars 2026
Le Maire,
Christian STEPHAN